RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 996 DU 26 JUIN 2024

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier international de Calavi.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- **vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu le décret n° 2023-691 du 20 décembre 2023 portant création du Centre hospitalier international de Calavi et approbation de ses statuts;
- sur proposition du Ministre de la Santé,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier international de Calavi, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Benjamin Ignace Bodounrin HOUNKPATIN**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur Aristide Nounagnon DJIDJOHO, représentant de la Présidence de la République;



- monsieur Hermann Orou TAKOU, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur Nounagnon Germain ALOKPO, représentant du Ministère Travail et de la Fonction publique;
- monsieur **Makpéhou Rogatien TOSSOU**, représentant de Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- madame Agnès BADOU SAVI, représentante du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance.

Article 2

Monsieur Benjamin Ignace Bodounrin HOUNKPATIN est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 26 juin 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

José TONATO

Ministre intérimaire

Le Ministre de la Santé,

Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; C.COM 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MS 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 19; SGG 4; INTERESSES 6; JORB 1.